



N° 527./DAG/DG/NESDA/2023

Alger, le

2023 15

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

CONSULTATION N° 016./DG/DAG/NESDA/2023

L'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat (NESDA), sise, 8 rue Arezki BENBOUZID-EL ANNASSERS, Alger; lance une consultation relative à l'acquisition et l'installation de la solution de stockage pour le compte de la Direction Générale de L'Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneuriat.

La présente consultation est adressée aux intégrateurs de solution et spécialistes de mise en place de solution de sauvegarde et des réseaux, et qui sont reconnus aptes à exécuter pleinement les obligations fixées par le présent cahier des charges.

Les candidats intéressés par la présente consultation, peuvent retirer le cahier des charges à l'adresse citée ci-dessous,

L'offre doit comporter tous les documents exigés dans le cahier des charges.

Le dossier de candidature et les offres technique et financière seront fermés séparément dans trois enveloppes internes porteront les mentions indiquées dans le cahier des charges.

L'offre est mise dans une enveloppe fermée et anonyme, portant la mention :

CONSULTATION N° 016./DG/DAG/NESDA/2023

ACQUISITION ET INSTALLATION DE LA SOLUTION DE STOCKAGE
POUR LE COMPTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGENCE
NATIONALE D'APPUI ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENARIAT.

«A n'ouvrir que par la commission de choix du prestataire»

La durée de préparation des offres est fixée à douze (12) jours à compter de la date de lancement de la présente consultation.

L'offre doit être déposée le dernier jour de la durée de préparation des offres
le : 26.11.2023

L'heure limite de dépôt à 12h 00, à l'adresse suivante :

**AGENCE NATIONALE D'APPUI ET DE DEVELOPPEMENT DE
L'ENTREPRENARIAT (NESDA)**

8 rue Arezki BENBOUZID, EL ANNASSERS, Alger

Fax : 021 67 56 51

Les offres resteront valables pendant une période égale à la durée de
préparation des offres augmentée de trois (03) mois à compter de la date de
dépôt des offres.

